



Multi-performance : un plus pour mon entreprise agricole

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Ouest – Région Bretagne

Destinataires : Organismes de formation

Date de création : janvier/2019

Date de révision : octobre/2020

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 540 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

L'agriculture française est riche de sa diversité et du professionnalisme de ses acteurs.

L'enjeu aujourd'hui est de produire plus (ou autant) et mieux :

- en maintenant un haut niveau de production tout en réduisant les coûts (moins de carburant, d'engrais, de produits de traitements...), et en sécurisant ainsi le revenu par l'amélioration de la performance économique de son exploitation,
- en utilisant au mieux les ressources de la nature tout en préservant ses capacités de renouvellement,
- en raisonnant différemment le travail avec le milieu du vivant, en améliorant ou en préservant la qualité de vie au travail.

Différentes démarches tentent de répondre à cet enjeu : l'agro-écologie, l'agriculture écologiquement intensive, l'agriculture biologique, l'agro-foresterie, l'agriculture durable, l'agriculture de conservation des sols.

VIVEA a repris cet enjeu et l'a inscrit dans son Plan Stratégique Triennal 2016-2020 : « Mettre en œuvre des pratiques de production efficaces préservant les ressources naturelles et participant à la diminution de l'empreinte écologique ».

Depuis plusieurs années, la Délégation Ouest travaille sur le thème de la multi-performance : - 2 journées d'échanges et de présentations organisées en 2013 et 2015.

- des cahiers des charges lancés en Bretagne mais aussi dans les régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.



- d'autres initiatives ont été lancées par des acteurs sur la multi-performance comme le Conseil Régional de Bretagne avec l'appel à projets sur l'Agriculture Ecologiquement Performante, les chambre d'agriculture de Bretagne avec l'Agriculture Ecologiquement Intensive ou encore les GIEE dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Enfin, les élus bretons de VIVEA ont choisi la multi-performance comme un des chantiers prioritaires pour le PDFT Bretagne 2016-2018. Un COPIL avec des élus VIVEA a été mis en place et a donné les grandes orientations pour bâtir un 1er cahier des charges sur les formations à la multi-performance : être capable de combiner les 3 performances économique, environnementale et sociale avec l'accent sur la performance économique.

Aujourd'hui, les élus réaffirment leur volonté de poursuivre les travaux sur la multi-performance et insistent sur l'importance de la dimension sociale : qualité de vie au travail, valoriser le facteur humain, tout en préservant les performances économiques et environnementales.

Le bilan réalisé sur les formations du 1er cahier des charges (lien vers la synthèse du bilan MP) fait notamment ressortir que la plupart des personnes formées s'inscrivaient déjà dans une habitude de formation régulière. C'est pourquoi, les élus souhaitent élargir au plus grand nombre cet appel d'offre spécifique mais aussi permettre à ceux et celles déjà bien avancés dans la démarche de continuer de progresser sur le thème de l'agro-écologie et de la multiperformance.

La formation doit aussi prendre en compte les nouvelles modalités d'accès au savoir qui sont particulièrement nécessaires dans ce champ nouveau : échanges et expérimentation entre pairs à l'échelle territoriale et via les réseaux sociaux, co-construction de la connaissance via l'expérimentation.

L'enjeu est donc de pouvoir accompagner par la formation cette transition pour toutes et pour tous.

L'objectif général de l'appel d'offre

Le bilan des actions menées dans le cadre du 1er cahier des charges a démontré l'intérêt de former les agriculteurs et les agricultrices à la multi-performance. Cet appel d'offre spécifique reprend le même objectif général : inciter les organismes de formation à proposer des formations permettant aux participants, à partir d'une nouvelle technique de production de type agro-écologique, d'améliorer de manière combinée les performances économiques, environnementales et sociales de leur ferme.

Mais cet appel d'offre spécifique entend aller plus loin sur le volet social en mettant l'accent sur l'organisation du travail, les contraintes qui y sont liées et donc la qualité de vie au travail qui ne doit pas être dégradée mais s'améliorer. C'est pourquoi des indicateurs pertinents sur la performance sociale de l'exploitation devront être mis en place dans chacune des formations proposées.

Enfin, un plan d'action finalisera la formation pour accompagner les stagiaires jusque dans la mise en œuvre des pratiques.



2. Propositions attendues

Le public

Le public est l'ensemble des agricultrices et agriculteurs de Bretagne, quel que soit le type et le système de production, contributeurs et contributrices à VIVEA.

Les publics suivants sont notamment visés :

- ▶ Des personnes dites « débutants » car peu ou pas coutumières des pratiques dans le champ de l'agroécologie et qui souhaitent développer de nouvelles techniques en mesurant les impacts.
- ▶ Des personnes qui ont l'habitude de se former à travers des groupes et des réseaux et dans une démarche d'expérimentation et d'innovation.
- ▶ Des personnes qui ont déjà suivi une formation multi-performance et qui souhaitent mesurer leurs performances pour mettre en place de nouvelles améliorations techniques de type agro-écologiques.

Les personnes en démarche installation peuvent participer aux formations multi-performance dans le cadre d'une évolution ou d'une mise de place de nouvelles pratiques agro-écologiques sur une exploitation déjà existante.

Le recrutement du public

Le recrutement pourra s'appuyer sur des groupes existants ou bien sur des groupes constitués spécifiquement pour la formation.

Sur l'égalité homme/femme pour l'accès à la formation, il est souhaité des groupes de formation mixte avec la participation d'agricultrices et d'agriculteurs.

L'appui sur un partenaire prescripteur est préconisé notamment pour le public « débutant ».

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».



Le périmètre géographique

Région Bretagne

Les objectifs de formation

Trois performances, se rapportant à l'entreprise, sont identifiées :

La performance économique : il s'agit de sécuriser son revenu ou de l'améliorer en réduisant ou maîtrisant ses coûts et en produisant autant ou plus.

La performance environnementale : il s'agit d'optimiser l'utilisation des intrants tout en conservant ou améliorant son rendement et son niveau de production.

La performance sociale : il s'agit de bien vivre ou d'améliorer les conditions d'exercice de son métier d'agriculteur ainsi que celui de ses salariés.

La formation doit donc accompagner les agriculteurs dans leur capacité à combiner ces trois performances et à faire évoluer leur système de production vers plus de performances économiques, environnementales et sociales. A l'issue de la formation, un plan d'action devra être rédigé.

L'accent sera mis sur la performance sociale en accordant autant de temps de formation sur cette performance que sur les autres performances. En effet, cette performance avait souvent été traitée de manière marginale dans le précédent cahier des charges.

Pour autant, la performance économique reste essentielle et doit être maintenue voire améliorée.

Pour atteindre ces objectifs, la formation doit s'articuler obligatoirement autour des 3 modules suivants :

- **module 1 « S'approprier des pratiques innovantes en lien avec l'agro-écologie » :**

Être capable de tester et mettre en œuvre de nouvelles pratiques en lien avec l'agro-écologie ou de faire évoluer ses pratiques existantes tant en production animale qu'en production végétale.

Ces techniques devront être réfléchies en tenant compte des aspects organisationnels et en raisonnant différemment son travail : ressources humaines, organisation du travail, astreintes, qualité de vie.

Ces pratiques peuvent être en lien avec des évolutions imposées par la réglementation.

Les thématiques potentiellement éligibles à l'appel d'offre spécifique sont principalement :

- Approche agronomique et biologie des sols
- Protection et valorisation de la fertilité des sols par la réduction du travail du sol, l'introduction de couverts végétaux, le recyclage de la matière organique, l'allongement des rotations, la diversification des assolements.
- Association de cultures, dont l'agroforesterie
- Agro écologie, agriculture biologique, agriculture durable, agriculture de conservation
- Valorisation et préservation de la biodiversité, du sol, des prairies, du paysage, des variétés, des races,...



- Réduction de l'usage des intrants (produits phytosanitaires, fertilisants, antibiotiques et autres médicaments de synthèse, mécanisation,...) par la valorisation de processus biologiques (maximisation de la photosynthèse par des intercultures, introduction de légumineuses pour réduire l'utilisation d'N de synthèse, stimulation des auxiliaires de culture, de la biodiversité, structuration du sol par des couverts végétaux, ...)
- Economies et sécurisation de l'usage de l'eau d'irrigation. Protection de l'eau et des zones de captage
- Economies et production d'énergie
- Autonomie alimentaire, fourragère et protéique
- Utilisation de médecines alternatives.

A l'issue de la formation, les stagiaires devront avoir acquis les connaissances techniques nécessaires à l'évolution de leurs pratiques ou à la mise en place de nouvelles pratiques plus performantes d'un point de vue social, économique et environnemental.

- module 2 « Mesurer les impacts et les effets » :

Être capable de mesurer les impacts/effets des nouvelles pratiques (ou évolution de pratiques) sur les 3 performances : la performance sociale, la performance économique et la performance environnementale. Pour cela, les stagiaires, à l'issue de ce module devront avoir identifié et sélectionné 1 à 2 indicateurs pertinents sur chacune des 3 performances, se les être appropriés et être capable de les réutiliser sur leur exploitation pour mesurer leurs performances.

- module 3 « Choisir des pistes d'action » :

Être capable d'identifier les conditions de mise en place et de réussite des nouvelles pratiques sur son exploitation. Cette compétence permet de répondre à la question « comment les nouvelles pratiques s'intègrent au système de production actuel et le font évoluer ? ».

L'accent sera mis sur l'aspect travail : quelle organisation du travail, quel besoin en ressources humaines, comment préserver ou améliorer la qualité de vie au travail ? Les pistes d'actions devront aborder ces différentes questions.

A l'issue de la formation, les stagiaires devront avoir déterminé des pistes d'action afin de faire évoluer leur système de production vers un système de production plus performant où aucune des 3 performances n'est dégradée.

Les modalités pédagogiques

L'action de formation est collective. Elle peut être réalisée en formation mixte digitale (FMD). La pédagogie est participative et sera centrée sur les personnes. Les échanges entre pairs seront favorisés. La pédagogie devra alterner des temps en salle et des situations d'observation sur le terrain comme des visites d'exploitation.



Chaque formation doit respecter les temps indiqués ci-dessous pour chacun des 3 modules :

- **module 1 « S'approprier des pratiques innovantes en lien avec l'agro-écologie » :**

Durée : 1 jour maximum soit 7 heures.

- **module 2 « Mesurer les impacts et les effets » :**

Durée : une ½ journée minimum soit 3 heures. Dans tous les cas, avec une répartition équitable du temps passé sur chacune des 3 performances économique, sociale et environnementale.

- **module 3 « Choisir des pistes d'action » :**

Durée : une ½ journée minimum soit 3 heures.

Les temps pour chaque module devront être indiqués en heures. Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

La durée de la formation

La durée minimum est de 14 heures.

Les compétences des formateurs

L'accent sera mis sur la posture d'accompagnement du ou des formateurs. Le formateur n'est pas un expert mais un accompagnateur qui permet de faire émerger les solutions et de renforcer (acquérir) l'autonomie des stagiaires. Les formateurs devront cependant avoir les compétences techniques traitées dans les demandes de financement notamment autour des pratiques agro-écologiques. Exemple : conseiller environnement.

Ils devront connaître les indicateurs de performances à mettre en place sur les exploitations et comment les mesures peuvent être faites.

Enfin, ils doivent maîtriser la stratégie d'entreprise agricole afin d'accompagner les agriculteurs dans l'approche globale et la réflexion sur un plan d'actions. Exemple : conseiller entreprise.

Le recours à une expertise lors de la formation est recommandé. L'expert devra alors faire le lien avec la multi-performance dans ses apports.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations devront démarrer entre le 04 janvier et le 31 décembre 2021, et se terminer au plus tard le 31 mars 2022

Autres critères

Les transferts des acquis (TA) ne sont pas éligibles sur cet appel d'offre.



3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation au public visé : rubrique « Public »
- ▶ L'adéquation aux trois objectifs de formation : modules 1, 2 et 3
- ▶ Les modalités pédagogiques et notamment le respect des durées des modules : rubrique « méthodes pédagogiques et moyens matériels »
- ▶ Les compétences des formateurs : rubrique « compétences des formateurs »
- ▶ L'implication des organismes (ci-dessous)
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)

L'implication des organismes

L'organisme de formation, en répondant à cet appel d'offre spécifique, s'engage à :

- Participer à un groupe de travail animé par VIVEA : échanges de pratiques, réflexion sur la mobilisation, apports théoriques sur la MP...
- Témoigner sur les actions réalisées lors d'évènements organisés par VIVEA sur cette thématique,
- Autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats de l'action conduite.

L'implication de l'organisme doit être clairement mentionnée dans la rubrique « Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) ».

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Cas où le prix d'achat plafond est « fixe »

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 38€ TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 35€ TTC par heure/stagiaire.

La contribution stagiaire de 3€ est obligatoire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).



VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ Sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudis du mois) dans la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » de l'appel d'offre permanent du comité **Bretagne** en cochant le projet intitulé « AOS Multiperformance AgroEcologie »
Le titre devra commencer par « **MP BZH** ».

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Chrystelle LEFEUVRE, conseillère VIVEA

06 75 66 49 39

c.lefeuvre@vivea.fr